

**PROGRAMME DE FORMATION****Permis de feu***Travaux par points chauds — appréciation des risques, mesures de prévention et surveillance*

|                            |                                                                                                                                                                             |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Durée</b>               | 3 heures en présentiel                                                                                                                                                      |
| <b>Effectif</b>            | 2 à 10 participants par groupe                                                                                                                                              |
| <b>Public concerné</b>     | Personnel réalisant des travaux par points chauds, agents de maintenance, agents de sécurité, encadrement et donneurs d'ordre, entreprises extérieures intervenant sur site |
| <b>Prérequis</b>           | Aucun prérequis. La formation nécessite de comprendre le français parlé et écrit, le permis de feu étant un document à renseigner                                           |
| <b>Modalité</b>            | Formation en présentiel, en intra, dans les locaux de l'établissement                                                                                                       |
| <b>Zone d'intervention</b> | Région Auvergne-Rhône-Alpes                                                                                                                                                 |

**1. PRÉSENTATION**

Soudage, meulage, découpage, brasage, chalumeau : les travaux par points chauds sont à l'origine d'une part importante des incendies en entreprise. Le sinistre se déclare rarement pendant les travaux — il se déclare après, à partir d'un feu couvant qu'aucune surveillance n'a détecté.

Le permis de feu est le document qui organise cette prévention : il oblige à examiner la zone avant, à prendre des mesures pendant, et à surveiller après. Correctement rempli, il engage à la fois le donneur d'ordre et l'exécutant.

Cette formation traite le document dans son usage réel : chaque participant analyse une situation de son établissement et rédige le permis de feu correspondant.

**2. CADRE RÉGLEMENTAIRE**

Cette action répond aux obligations de l'employeur et du donneur d'ordre :

- Article L. 4121-1 du Code du travail : obligation générale de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.
- Article R. 4227-28 du Code du travail : l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu.
- Articles R. 4511-1 et suivants du Code du travail : coordination de la prévention lors de l'intervention d'une entreprise extérieure, plan de prévention.
- Article R. 4512-7 du Code du travail : plan de prévention établi par écrit préalablement, notamment pour les travaux dangereux figurant sur la liste fixée par arrêté, dont les travaux par points chauds.
- Le permis de feu est en outre exigé par la plupart des contrats d'assurance dommages aux biens et par les référentiels APSAD.
- Article L. 6313-1 du Code du travail : action de formation concourant au développement des compétences, éligible à une prise en charge par un opérateur de compétences.

### 3. OBJECTIF PROFESSIONNEL VISÉ

Rendre le participant capable d'apprécier les risques d'incendie et d'explosion liés à des travaux par points chauds, de définir et faire appliquer les mesures de prévention correspondantes, de renseigner un permis de feu et d'organiser la surveillance après travaux.

*Au sens de l'article L. 6313-2 du Code du travail, cette action constitue un parcours pédagogique permettant d'atteindre cet objectif professionnel.*

### 4. COMPÉTENCES VISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque compétence est formulée de façon opérationnelle et fait l'objet d'une évaluation identifiée, conformément aux indicateurs 5 et 11 du Référentiel National Qualité.

| Compétence visée                                                      | À l'issue, le participant est capable de...                                                                                                                                   | Modalité d'évaluation                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>C1 — Identifier les travaux relevant du permis de feu</b>          | Reconnaître les opérations par points chauds et déterminer si un permis de feu est requis pour l'intervention envisagée                                                       | Étude de cas : à partir de quatre situations, le participant indique lesquelles imposent un permis de feu et justifie |
| <b>C2 — Apprécier le risque d'incendie et d'explosion de la zone</b>  | Repérer, dans la zone de travaux et dans les locaux contigus, les matières combustibles, les atmosphères explosives, les cheminements de chaleur et les points de propagation | Analyse d'une zone réelle de l'établissement, restituée devant le groupe                                              |
| <b>C3 — Définir les mesures de prévention avant, pendant et après</b> | Arrêter les mesures à prendre : dégagement et protection de la zone, consignation, mise à disposition de moyens d'extinction, surveillance                                    | Grille de contrôle renseignée pour la situation étudiée                                                               |
| <b>C4 — Renseigner un permis de feu</b>                               | Compléter l'ensemble des rubriques du permis de feu, identifier les signataires, fixer sa durée de validité et le clôturer                                                    | Rédaction individuelle d'un permis de feu complet, corrigé par le formateur                                           |
| <b>C5 — Organiser la surveillance après travaux</b>                   | Désigner le surveillant, définir la durée et la fréquence des rondes, et savoir reconnaître les signes d'un feu couvant                                                       | Questionnement individuel et QCM final                                                                                |

### 5. CONTENU DE LA FORMATION

#### Module 1 — Ouverture

- Accueil, présentation du déroulé et des objectifs
- Tour de table : travaux réellement réalisés, pratiques en vigueur, sinistres ou incidents connus
- Recueil des documents en usage dans l'établissement : permis de feu existant, plan de prévention

#### Module 2 — Le risque d'incendie et d'explosion

- Le triangle du feu et les conditions du départ de feu
- Les feux couvants : mécanisme, délai de déclaration, exemples de sinistres

- Les modes de propagation : conduction, convection, rayonnement, projection de particules incandescentes
- Les atmosphères explosives : poussières, vapeurs de solvants, gaz
- Les dangers propres à l'acétylène et aux gaz sous pression

### Module 3 — Les travaux par points chauds

- Définition et procédés concernés : soudage, oxycoupage, meulage, tronçonnage, brasage, décapage thermique
- La distance et la durée de projection des particules incandescentes
- Les situations aggravantes : travaux en hauteur, à proximité de gaines, sur cloisons creuses, en zone de stockage

### Module 4 — Le permis de feu

- Nature et portée du document, responsabilités du donneur d'ordre et de l'exécutant
- Le lien avec le plan de prévention lors de l'intervention d'une entreprise extérieure
- Les rubriques du document : identification, nature des travaux, analyse des risques, mesures prises, moyens d'extinction, surveillance, signatures
- La durée de validité et les conditions de renouvellement
- La clôture du permis et son archivage

### Module 5 — Avant, pendant, après

- Avant : éloigner ou protéger les combustibles, obturer les ouvertures, consigner les installations, neutraliser la détection si nécessaire et le tracer
- Pendant : moyens d'extinction à portée immédiate, présence d'un accompagnant, respect du périmètre
- Après : durée et fréquence des rondes de surveillance, réarmement de la détection, contrôle des locaux contigus et des faces opposées de parois

### Module 6 — Mise en pratique

- Étude d'une situation de travaux réelle de l'établissement, choisie avec le responsable
- Rédaction individuelle du permis de feu correspondant
- Restitution et correction collective
- QCM d'évaluation des acquis et questionnaire de satisfaction

## 6. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports structurés illustrés par des cas de sinistres réels
- Travail sur les documents et les situations de l'établissement, non sur des exemples génériques
- Rédaction effective d'un permis de feu par chaque participant
- Correction commentée en groupe

### Matériel mobilisé

- Modèle de permis de feu, remis à chaque participant en version renseignable
- Grille d'analyse de zone avant travaux
- Documents de l'établissement : plan de prévention, plans des locaux, registre de sécurité
- Supports de synthèse remis à chaque participant

---

## 7. POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE

---

Un échange préalable avec le commanditaire identifie les travaux par points chauds réellement réalisés, les intervenants concernés, les documents déjà en usage et les exigences éventuelles de l'assureur. Le tour de table d'ouverture complète ce repérage.

---

## 8. MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

---

- Évaluation formative continue : études de cas et questionnaire en cours de séance
- Analyse d'une zone réelle restituée devant le groupe
- Rédaction individuelle d'un permis de feu, corrigée par le formateur
- QCM d'évaluation des acquis en fin de session
- Feuille d'émargement signée par les participants et le formateur
- Questionnaire de satisfaction à chaud

---

## 9. SANCTION DE LA FORMATION

---

- Certificat de réalisation remis à chaque participant, conformément à l'article D. 6313-3-1 du Code du travail
- Attestation de présence transmise à l'employeur
- Modèle de permis de feu et supports pédagogiques remis aux participants

---

## 10. PROFIL DU FORMATEUR

---

- Formation animée par un sapeur-pompier en activité
- Expérience opérationnelle du secours à personne et de la lutte contre l'incendie
- Formateur en prévention et sécurité au travail, à jour de ses qualifications
- Intervenant en prévention des risques professionnels enregistré sous le n° 8906299
- Les compétences de chaque intervenant sont vérifiées et documentées par ESFORMA avant toute intervention : diplômes, attestations de qualification et expérience professionnelle sont conservés au dossier

---

## 11. MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

---

Inscription par demande de devis à [contact@esforma.fr](mailto:contact@esforma.fr) ou au 06 29 38 65 40. Le devis est établi sous 48 heures ouvrées.

La session est planifiée d'un commun accord, avec un délai minimum de 15 jours ouvrés entre la validation du devis et le démarrage de la formation, sous réserve de disponibilité. Un délai plus court peut être étudié en cas d'urgence.

---

## 12. TARIF

---

Tarif établi sur devis personnalisé, selon l'effectif, la durée et le lieu de la formation. Devis gratuit sous 48 heures ouvrées.

**TVA non applicable — article 293 B du Code général des impôts.**

Formation susceptible d'être prise en charge par votre OPCO au titre du développement des compétences.

---

### 13. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

---

Les formations ESFORMA s'inscrivent dans une politique d'égalité des chances. Toute personne en situation de handicap souhaitant suivre cette formation est invitée à se signaler dès la demande de devis, afin que les adaptations nécessaires soient étudiées ensemble.

**Référent handicap : Emmanuel SEGURA — 06 29 38 65 40 — [contact@esforma.fr](mailto:contact@esforma.fr)**

### 14. VALIDITÉ ET RECYCLAGE

---

Aucun texte ne fixe de durée de validité à cette formation. ESFORMA recommande un renouvellement tous les trois ans, et systématiquement lors d'un changement de procédé, d'implantation ou de responsable habilité à signer le permis.

Le permis de feu lui-même n'est valable que pour les travaux, la zone et la période qu'il désigne : il est renouvelé à chaque intervention.

### 15. CONTACT

---

**SEGURA ESFORMA — Emmanuel SEGURA**

200 rue du Cinier - 01480 Jassans-Riottier

06 29 38 65 40 — [contact@esforma.fr](mailto:contact@esforma.fr) — [www.esforma.fr](http://www.esforma.fr)